



**Convocation envoyée le : 15 juillet 2024**  
**Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants**  
**Nombre de présents : 26**  
**Nombre de pouvoir : 9**  
**Nombre de votants : 35**

MISE EN LIGNE 18/11/2024

## **PROCES VERBAL**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**25 JUILLET à 18h30**

### **PUYMERAS**

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Rolland RUEGG (Brantes) ; Chantal FRITSCH (Buisson) ; Roger ROSSIN – Marion ORSATELLI (Cairanne) ; Alexandre ROUX (Entrechaux) ; Corinne GONNY (Faucon) ; Frédéric ROUX (Mollans s/Ouvèze) ; Roger TRAPPO (Puyméras) ; Laurent ROBERT – Bernard BEYSSIER (Rasteau) ; Laurent DURAND (Roaix) ; Jean-Pierre LARGUIER (Sablet) ; Eric MASSOT (St Léger du Ventoux) ; Gérard RAINERI (St Marcellin les Vaison) ; Alain BERTRAND (St Romain en Viennois) ; Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde) ; Brice CRIQUILLION (Séguret) ; Jean-François PERILHOU – Chantal MURE – Eric LETURGIE – Danielle MLYNARCZYK - Hervé ARMAND – Thierry DETRAIN - Sophie RIGAUT – Marc JANSE (Vaison la Romaine) ; Joël BOUFFIES (Villedieu)

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Florence BERTRAND (Crestet) – Pouvoir donné à Eric MASSOT  
Barbara BLANC (ENTRECHAUX) - Pouvoir donné à Alexandre ROUX  
Fabienne DUVILLARD (MOLLANS sur OUVÈZE) - Pouvoir donné à Frédéric ROUX  
Sylvie LAFFONT (Sablet) - Pouvoir donné à Jean-Pierre LARGUIER  
Dany MANIN (Vaison la Romaine) - Pouvoir donné à Jean-François PERILHOU  
Serge CHEVALIER (Vaison la Romaine) - Pouvoir donné à Hervé ARMAND  
Elodie VIGNE (Vaison la Romaine) - Pouvoir donné à Eric LETURGIE  
Magali FAUCHER (Vaison la Romaine) - Pouvoir donné à Danielle MLYNARCZYK  
Julien BLIARD (Vaison la Romaine) - Pouvoir donné à Chantal MURE  
Carole APACK (Vaison la Romaine) - Pouvoir donné à Sophie RIGAUT

#### **ETAIT ABSENT :**

Thierry THIBAUD (Savoillans)

## **Table des matières**

|   |   |
|---|---|
| 1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2024 (Annexe 1).....                         | 3 |
| 2. Décisions communautaires.....  | 3 |
| 3. Demande d'intégration de la commune de Mirabel aux Baronnie à la Communauté de Communes<br>Vaison Ventoux..... | 4 |
| 4. Modification du Tableau des effectifs .....  | 6 |
| 5. Fonds de soutien associatif – commune d'Entrechaux.....  | 7 |
| 6. Fonds de soutien associatif – commune de St Léger du Ventoux.....  | 7 |
| 7. Fonds de soutien associatif – commune de Savoillans .....  | 7 |
| 8. Fonds de soutien associatif – commune de St Roman de Malegarde .....   | 7 |
| 9. Cession et sortie de l'actif du MINIBUS 8865XE84 .....   | 7 |
| 10. Signature de la convention avec l'Etat pour le financement de l'Aire d'Accueil des gens du voyage .....       | 7 |
| 11. Exonération de CFE pour les Médecins, Auxiliaires médicaux et vétérinaires.....                               | 8 |
| 12. Questions diverses .....  | 8 |

Jean-François PERILHOU ouvre la séance en faisant adopter le compte rendu du précédent Conseil Communautaire du 11 avril 2024

Il propose en suivant de voter l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à l'Exonération de la CFE pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires.

Il poursuit en donnant lecture des décisions communautaires les plus marquantes et entame le débat sur le point n° 4

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2024**

**ADOPTE**

**2. Ajout du point Exonération de la CFE en faveur des médecins, auxiliaires médicaux, vétérinaires**

**UNANIMITE**

**3. Décisions communautaires**

| Listing des Décisions Communautaires   |                |
|--|----------------|
| Marché d'équipement de matériel sportif - DECATLHON PRO - pour le service Vaison Ventoux Sport   | 1 810,00 € TTC |
| Marché d'équipement de matériel sportif - INTERSPORT - pour le service Vaison Ventoux Sport  | 2 226,95 € TTC |
| Marché d'équipement d'une remorque Fourgon - S° Reybaud Loisirs Motoculture - pour le service Vaison Ventoux Sport - transport du parc Vélo  | 4 860,00 € TTC |
| Contrat de Location bus avec chauffeur - car Lieutaud - activités Club Jeunes et Centre de Loisirs   | 2 857,80 € TTC |
| Contrat de Location minibus pour les vacances scolaires - RENAULT ORANGE - sorties et activités du Club Jeunes   | 6 225,06 € TTC |
| Demande de subvention auprès de l'ANS dans le cadre du dispositif "Plan 5000" - Projet City Stade  | 35 000,00 €    |
| Travaux de réhabilitation du plafond du hall d'entrée de la crèche Les Ecureuils suite à un dégât des eaux (non couvert par notre contrat d'assurance car la franchise appliquée est de 3 000 € par sinistre), réalisés par la SARL TARTANSON dont la proposition après consultation est apparue la plus avantageuse | 1 140,00 € TTC |
| Marché d'Acquisition de Benne AMPIROLL pour la collecte des déchets en apport volontaire sur le site des déchetteries intercommunales  | 23 480 € HT    |
| Contrat de Prestation d'accompagnement à la passation du marché assurances qui arrive à échéance au 31 décembre 2024 - S° retenue ARIMA CONSULTANTS  | 2 500 € HT     |

|   |                  |
|---|------------------|
| Marché de Travaux de Désembouage du plancher chauffant de la crèche les Ecureuils réalisé par la S° ANAYA CRUEIZE   | 5 460 € TTC      |
| Acquisition de matériel électrique pour la réalisation de la maintenance des sites intercommunaux auprès de la S° SARL DEP  | 3 886,18 € TTC   |
| Marché d'Acquisition d'un châssis de camion de transport dans le cadre de la collecte des cartons et du verre auprès de la S° AZUR TRUCK  | 148 800 € TTC    |
| Signature de la Convention avec la RESSOURCERIE "ADEV-PV" pour 2024 -<br>valorisation par l'intercommunalité à hauteur de 50 à 70 tonnes par an maximum (160 € TTC la tonne) soit estimation de | 8 000 € TTC / an |
| financement de 10 ateliers maximum en lien avec le réemploi (100 € par atelier) soit  | 1 000 € TTC/an   |
| Signature d'un contrat Prestation avec la S° SUEZ pour l'exploitation et la surveillance du poste de relevage du siège de l'intercommunalité - forfait annuel                                   | 955 € HT         |
| Marché de Travaux de remise en état du hall d'entrée de la crèche les Ecureuils suite à un dégât des eaux par la S° SARL TARTANSON  | 1 140 € TTC      |
| Acquisition d'un véhicule d'occasion vde type expert pour le service Vaison Ventoux SPORT auprès du garage DE LUCA  | 25 980 € TTC     |
| Acquisition d'un minibus électrique pour le service club Jeunes auprès du garage DE LUCA  | 37 215,26 € TTC  |
| Convention d'hébergement de la billetterie du festival de Vaison la Romaine par l'Office de Tourisme  | 1 000 € TTC      |
| Convention d'utilisation du Théâtre Antique de Vaison la Romaine dans le cadre du spectacle de fin d'année de l'école de danse intercommunale   | 7 726 € TTC      |
| Travaux de changement de la porte d'entrée principale du siège de la Communauté de Communes - S° SARL BACOU   | 4 075,50 € HT    |
| Travaux d'installation d'un système de contrôle d'accès de la porte d'entrée principale de la Communauté de Communes - S° ACF CONCEPT   | 2 563,21 € HT    |

**PRIS ACTE**

#### **4. Demande d'intégration de la commune de Mirabel aux Baronnie à la Communauté de Communes Vaison Ventoux**

Ce point relatif à la demande d'intégration de la commune de Mirabel aux Baronnie au sein de notre Intercommunalité notifiée par la délibération de la commune demandeuse, a été évoquée par deux fois en Bureau des Maires. Jean-François PERILHOU appelle l'assemblée à apporter les remarques sur cette demande selon son choix.

##### **Interventions :**

**Rolland RUEGG**, s'interroge sur la teneur du courrier de Monsieur DAYRE reçu par l'ensemble des mairies.

Jean-François PERILHOU précise qu'en l'état, ni lui, ni l'intercommunalité n'a de légitimité à prendre position sur des propos ou des différents qui concerne une intercommunalité voisine, les institutions restant souveraines en leur sein.

**Eric MASSOT** s'interroge sur le fait de devoir se positionner sur une délibération, alors que son conseil municipal n'a pas été informé des tenants et aboutissants du sujet porté au vote, bassin de vie

**Alexandre ROUX**, fait part de sa gêne vis-à-vis de la Communauté de communes voisine concernant cette demande, il s'interroge également sur le timing de cette demande qui intervient moins de deux ans avant les élections et aimerait avoir des éléments complémentaires avant de se positionner

**Jean-François PERILHOU**, rappelle à nouveau que chaque commune est souveraine et qu'il convient à présent à notre collectivité de répondre à la demande d'une commune faite, suite à une décision prise par le conseil municipal de cette dernière. Un des éléments avancé pour justifier cette demande est le bassin de vie de Vaison Ventoux qui est apparemment privilégié. Afin de pouvoir donner d'autres éléments, financiers notamment, il convient de lancer l'Etude d'Impact telle que prévue par les textes de lois. A ce stade de la démarche la communauté de communes doit se positionner en votant favorablement par délibération sur la base de la délibération qui leur a été remis, afin de pouvoir lancer cette étude.

**Roger ROSSIN**, précise que le rendu de cette étude est obligatoire avant le vote définitif des Conseils Municipaux Vaison Ventoux et de la CC Vaison Ventoux sur l'intégration de la commune de Mirabel aux Baronnies.

**Eric MASSOT**, s'interroge sur l'éventualité que Pierrelongue commune drômoise revêtant les mêmes caractéristiques géographiques que Mirabel aux Baronnies emboîte le pas à cette dernière.

Jean-François PERILHOU, informe que cette question a été évoquée lors d'un précédent Bureau et qu'aucune réserve n'a été émise.

**Joel BOUFFIES** rejoint l'analyse faite par Jean-François PERILHOU et Roger ROSSIN, en faisant part néanmoins de son étonnement à la fois sur la démarche mais aussi sur le contenu du courrier reçu, et espère qu'en fin de compte l'intégrité de la Communauté de Communes Vaison Ventoux ne sera pas impactée.

**Frédéric ROUX**

**Roger TRAPPO** ouvre le débat sur le risque de voir disparaître notre intercommunalité par rapport à sa population total et voit au travers de la demande d'adhésion de la commune de Mirabel une opportunité qui permettrait d'augmenter la population d'environ 1500 habitants, ce qui pourrait éviter une fusion avec la COVE ou bien avec l'intercommunalité Orangeoise.

**Rolland RUEGG** dans la même logique fait le constat suivant, si la CCVV est trop petite et si la CC de Nyons l'est également, pourquoi ne pas fusionner les deux intercommunalités ?

**Jean-François PERILHOU** précise que pour répondre à cette problématique soulevée par Roger TRAPPO et Rolland RUEGG une réflexion doit être menée.

**Frédéric ROUX** rappelle qu'il y a une vingtaine d'années cette réflexion avait été avancée pour fusionner la CC VAISON VENTOUX et celle de Buis les Baronnie  
**Jean-François PERILHOU** au terme de ce débat propose de voter la demande d'adhésion de la Commune de Mirabel aux Baronnie à la Communauté de Communes Vaison Ventoux

**25 POURS**  
**3 CONTRES**  
**7 ABSTENTIONS**

## **5. Modification du Tableau des effectifs**

Joël BOUFFIES prend la parole est présente le point Ressources Humaines

Dans le cadre de la gestion du personnel de la Communauté de Communes Vaison Ventoux il est nécessaire de procéder à la réactualisation du tableau du personnel de la collectivité afin d'assurer le suivi des mouvements de personnel induits par les avancements de grades, les départs en retraite, la création de poste destinée à satisfaire les besoins ponctuels des services.

Il est donc proposé d'approuver cette réactualisation telle que présentée ci-dessous :

Création de poste titulaire :

- 1 TNC 28H – adjoint administratif – service ALSH
- 1 TC – ingénieur - service technique
- 4 TC – adjoint technique service Technique – service crèche les Ecureuils (Vaison)
- 2 TC - auxiliaire de puériculture de classe normale – service crèche les Ecureuils (Vaison)
- 1 TNC 28H – adjoint d'animation service crèche les Ecureuils (Vaison)
- 3 TC - adjoint d'animation service crèche les Ecureuils (Vaison) – service Club Jeunes
- 1 TNC 28H – éducateur de jeunes enfants - service crèche les P'tits Malins (Sablet)

Suppression de poste titulaire :

- 2 TC - adjoint d'animation service crèche les Ecureuils (Vaison)

Suppression de poste non titulaire :

- 1 TNC 28H – adjoint administratif service ALSH
- 1 TC – ingénieur service technique
- 4 TC – adjoint technique service technique – service crèche les Ecureuils (Vaison)
- 3 TC - adjoint d'animation service crèche les Ecureuils (Vaison) – service Club jeunes
- 1 TNC 28H – adjoint d'animation service crèche les Ecureuils Vaison)
- 1 TNC 28H – éducateur de jeunes enfants - service crèche les P'tits Malins (Sablet)

**UNANIMITE**

Roger ROSSIN procède à la présentation des points 6-7-8-9-10-11-12

**6. Fonds de soutien associatif – commune d'Entrechaux**

La Commune d'Entrechaux souhaiterait que dans le cadre de ce dispositif soit versée une subvention de :

- 250 € à l'association Feux de Forêt de Vaison la Romaine
- 500 € à l'association Sauvegarde du Château d'Entrechaux

**UNANIMITE**

**7. Fonds de soutien associatif – commune de St Léger du Ventoux**

La Commune de St Léger du Ventoux souhaiterait que dans le cadre de ce dispositif soit versée une subvention de

- 500 € à l'association Comité des Fêtes St Léger du Ventoux.

**UNANIMITE**

**8. Fonds de soutien associatif – commune de Savoillans**

La Commune de Savoillans souhaiterait que dans le cadre de ce dispositif soit versée une subvention de 500 € à l'Association Toulourenc Horizon qui en a fait la demande.

**UNANIMITE**

**9. Fonds de soutien associatif – commune de St Roman de Malegarde**

La Commune de St Roman de Malegarde souhaiterait que dans le cadre de ce dispositif soit versée une subvention de 500 € à l'Association d'Entraide pour l'Ecole Publique qui en a fait la demande.

**UNANIMITE**

**10. Cession et sortie de l'actif du MINIBUS 8865XE84**

La Communauté de Communes a procédé à l'acquisition d'un MINIBUS Electrique destiné aux services Jeunesse

Lors de cet achat la Communauté de Communes a fait procéder à la reprise du Minibus immatriculé 8865XE84 dans le cadre de la prime à la reconversion, par la concessionnaire Peugeot DELUCA à hauteur de 2500.00 € directement déduit du prix d'achat du nouveau véhicule.

Dans ce contexte il convient donc d'autoriser le président à effectuer la cession du véhicule de marque Peugeot immatriculé 8865XE84, et de procéder à la sortie de ce véhicule de l'actif de la Communauté de Communes

**UNANIMITE**

**11. Signature de la convention avec l'Etat pour le financement de l'Aire d'Accueil des gens du voyage**

La Communauté de Communes assure la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage au titre de sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. A ce titre il convient de renouveler chaque année la convention avec l'Etat qui détermine les modalités de versement de l'aide financière accordée à notre collectivité dénommée ALT2.

Le montant de cette aide pour 2024 se décompose comme suit

| MONTANT FIXE                           |  |                   |
|--|--|-------------------|
| Nombre de places conformes             |  | Sous-total        |
| 10                                     |  | <b>3 390.00 €</b> |
| MONTANT VARIABLE PROVISIONNEL          |  |                   |
| Moyenne des taux mensuels d'occupation |  | Sous-total        |
| 13.00 %                                |  | <b>580.79 €</b>   |
| <b>Montant total provisionnel</b>      |  | <b>3 970.79 €</b> |

**UNANIMITE**

## **12. Exonération de CFE pour les Médecins, Auxiliaires médicaux et vétérinaires**

Par délibérations 036-2007 en date du 29/03/2007 et en application de l'article 1464 D du CGI, le conseil communautaire du Pays de Voconces a décidé d'exonérer de CFE les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires pour une durée de 2 ans.

L'article 73 de la loi de finances pour 2024 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la fusion des dispositifs des zones de revitalisation rurales (ZRR) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR) et leur remplacement par un nouveau zonage unique dénommé « France ruralités revitalisation ». Cet article précise également que "*Les délibérations prises en application de l'article 1639 A bis du code général des impôts ouvrant droit aux exonérations prévues, dans les zones de revitalisation rurales, à l'article 1383 E et aux 1° et 2° du I de l'article 1464 D du même code, dans leur rédaction antérieure à la présente loi, cessent de produire leurs effets.*"

La nouvelle version de l'article 1464 D du CGI, entre en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

En conséquence, afin de maintenir cette exonération pour les années 2025 et suivantes, il convient de prendre une nouvelle délibération en faveur de l'exonération de la CFE pour les Médecins, Auxiliaires médicaux et vétérinaires

**UNANIMITE**

## **13. Questions diverses – AUCUNE**

**LEVÉE DE LA SEANCE 19H**